

La Fête nationale : Un succès en images



Merci pour votre collaboration.



Et maintenant, c'est l'heure de se régaler!



La gagnante est...



À l'an prochain!



Récupération

À titre d'information,
cette affiche
pourrait vous être utile.
Nous vous invitons à la
consulter pour identifier
les produits
recyclables.

N'oubliez pas de les
placer dans un grand
sac en plastique
bleu ou
transparent.

Merci pour votre
Collaboration



Veuillez noter que la
collecte des matières
résiduelles se fait le
dimanche
à compter de 14 h

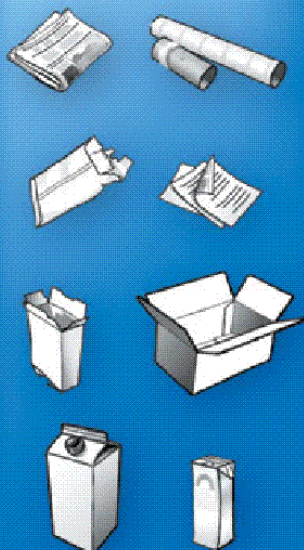


Matières acceptées dans le bac de récupération

Contenants, emballages, imprimés et journaux

PAPIER ET CARTON

- ▶ journaux, circulaires, revues
- ▶ feuilles, enveloppes et sacs de papier
- ▶ livres, annuaires téléphoniques
- ▶ rouleaux de carton
- ▶ boîtes de carton
- ▶ boîtes d'œufs
- ▶ cartons de lait et de jus à pignon
- ▶ contenants aseptiques (type Tetra Pak^{MD})



PLASTIQUE

- ▶ bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



- ▶ bouchons et couvercles
- ▶ sacs et pellicules d'emballage



VERRE

- ▶ bouteilles et pots, peu importe la couleur



MÉTAL

- ▶ papier et contenants d'aluminium
- ▶ bouteilles et canettes d'aluminium
- ▶ boîtes de conserve
- ▶ bouchons et couvercles



RÉCUPÉRER
PLUS ET MIEUX

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

RECYC-QUÉBEC

Québec



en partenariat avec le
COMITÉ CONJOINT SUR LES MATIÈRES
RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Message de La SQ pour la période des vacances



C'est le temps des vacances, soyez prévoyants...

Demandez à quelqu'un de ramasser le courrier, les journaux et les circulaires. Vous pouvez également demander à Postes Canada de retenir votre courrier. N'oubliez pas d'annuler temporairement votre abonnement aux journaux.

Installez une minuterie programmable pour les lumières à l'intérieur et à l'extérieur, si possible.

Demandez à quelqu'un de tondre la pelouse

Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique indiquant votre période d'absence.

Si possible, laissez un véhicule dans l'entrée et demandez à quelqu'un de le déplacer de temps en temps.

Surtout, évitez de dire que vous partez en vacances sur les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, etc. Vous ouvrez ainsi grand la porte aux malfaiteurs pendant votre absence...

Pensez à aviser vos voisins, ils sont les mieux placés souvent pour surveiller ce qui se passe dans votre quartier. Ce sera un échange de bons services qui pourra devenir une habitude à prendre de part et d'autre lors de vos absences.

Pour des conseils de prévention supplémentaires, consultez le site Internet de la Sûreté du Québec au <http://www.sq.gouv.qc.ca/>

Panier de légumes frais

Ferme boréale de Lac-Édouard

Ceux qui n'ont pas encore donné leur nom pour acheter des paniers de légumes frais et ce, à raison d'une fois/semaine, peuvent le faire soit en inscrivant leur nom sur la liste affichée au magasin général (Coop), soit en écrivant à madame Sandra Rioux :

courriel : sandrarioux@hotmail.ca



ou en se rendant à son domicile au 17, rue Principale, Lac-Édouard.

Prix/panier :
20,00 \$

Lac-Édouard brille partout

On parle de Lac-Édouard

La P'tite École :
dans Québec Rural, section
Portrait d'ici. Allez à

« [http://
www.bulletin.ruralite.qc.ca](http://www.bulletin.ruralite.qc.ca) »



La Seigneurie du Triton :
dans L'Actualité,
édition 1 juillet 2014.

Allez à

« [www.facebook.com/
LacEdouard](http://www.facebook.com/LacEdouard) ».

Festival d'été de Lac-Édouard 2014

Participez au festival d'été de Lac-Édouard 2014,
le **samedi 26 juillet** prochain
à la plage du San du Parc écotouristique de Lac-Édouard.

Dès 11 h, une **course de canot** se tiendra juste devant la plage. C'est une activité très divertissante avec de grands défis. Prenez note que des canots seront à votre disposition sur le site. Pendant ce temps, tous les enfants pourront se divertir en participant à la nouvelle chasse au trésor directement sur le site du festival. Une fois les activités complétées, une heure de dîner vous sera réservée (apportez votre lunch).



À 13 h, débutera le **tournoi de volley-ball de plage**. Encore une fois cette année, deux filets seront installés afin de tenir deux matchs en même temps. Il y aura 2 finales : A et B. De plus, tout au long du tournoi se déroulera le traditionnel concours de châteaux de sable pour toute la famille. À la fin du tournoi, nous remettrons les prix aux équipes gagnantes de la journée.

À 17 h 30, un **souper hot** vous sera servi sur la plage. Vous pourrez vous procurer des boissons gazeuses et de la bière sur place tout au long de la journée. Après le repas, des prix de présence seront tirés au sort parmi toutes les équipes qui auront participé à l'une ou à plusieurs activités du Festival.

Finalement, en fin de journée, les filets seront à votre disposition pour des matchs de volley-ball entre amis et plus tard en soirée, un feu de joie se tiendra sur la plage si la température le permet.

Vous pourrez vous procurer des chandails du Festival d'été de Lac-Édouard 2014 au coût de 15,00 \$.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant, et ce, **jusqu'au 25 juillet 12 h**. Le coût de l'inscription est de **7 \$ par personne** (gratuit pour les enfants de moins de 8 ans). Vous pourrez participer à toutes les activités du festival et ainsi vous aurez droit aux prix de présence et au souper. Les équipes doivent être constituées de 4 personnes mixtes pour le tournoi de volley-ball (2 gars/2 filles) et de 2 personnes pour la course de canot. Pour ce qui est de la chasse au trésor et du concours de châteaux de sable, il n'y a pas de nombre de personnes maximal pour les équipes. Si vous n'avez pas d'équipe ou pas assez de membres pour en former une, inscrivez-vous et nous nous assurerons de former des équipes selon les cas. Veuillez indiquer le nom des membres ainsi que le nom de l'équipe, et ce, pour toutes les activités.

***** ATTENTION! Nombre LIMITÉ d'équipes inscrites au tournoi de volley-ball! Faites vite! *****

Inscrivez-vous dès maintenant aux numéros suivants ou via notre page Facebook Festival d'été de Lac-Édouard 2014 :

819-653-2239 (Moly ou Madyson Martel Côté)
819-676-6124 (Samuel Bolduc).

Par le fait même, réservez votre terrain de camping au Parc écotouristique qui se situe à seulement quelques pas de la plage. Voici les tarifs avec les taxes comprises :

Camping rustique : 30,00 \$ pour 4 personnes
(apportez votre équipement de camping)

Prêt à camper : 40,00 \$ par adulte et 20,00 \$ par enfant (équipement fourni)

Pour plus de détails sur le Parc écotouristique, visitez le www.parcecolacedouard.com ou communiquez avec Lorraine Hallé au 819-653-2052.



Venez-vous amuser en famille et entre amis sous le soleil toute la journée. On vous attend!

Petites annonces

Du propane au magasin général

Réservoir neuf de 20 lbs,

rempli : 58,99 \$

Remplissage de réservoir :

20 lbs : 19,99 \$

30 lbs : 34,99 \$

40 lbs : 46,99 \$

60 lbs : 64,99 \$

100 lbs : 86,99 \$

* Prévoir un délai de 1 à 2 semaines pour le remplissage.

* Les taxes ne sont pas comprises dans les prix.



Vente de garage

GRANDE VENTE DE GARAGE

Les 25, 26 et 27 juillet prochain, etc, à compter de 8 h, chez monsieur Maurice Demers, 346, chemin Baie-William Est, Lac-Édouard.

Venez en grand nombre!

Carte de membres d'A.D.E.L.E.

Renouvellement de votre carte de membre

Plusieurs d'entre vous ont déjà renouvelé leur carte de membre 2014. Pour ceux et celles qui l'auraient mis en oubli, vous n'avez qu'à compléter la carte que vous avez déjà reçu et remettre le talon au magasin général de la Coop, 148, rue Principale.

Pour la modique somme de 20,00 \$, vous êtes membre pour une autre année. Ainsi, vous encouragez votre association qui met tout en œuvre pour améliorer notre environnement et ensemercer notre magnifique lac.

Merci pour votre encouragement

Lucie Bacon, trésorière.

Ramonage des cheminées



La 2^e campagne de ramonage des cheminées sera effectuée par l'entreprise Ramonage Maska-Drummondville Inc., membre de l'Association des professionnels en chauffage.

L'entrepreneur offre ses services aux coûts suivants plus taxes applicables par ramonage de cheminée : **Municipalité de Lac-Édouard : 85 \$.**

En ce qui concerne les autres cheminées de la résidence, le coût sera de 35 \$, plus taxes applicables.

Le travail effectué sera un ramonage complet, soit cheminée, tuyau à fumée et poêle ainsi que l'inspection de l'installation.

Prière de vous inscrire auprès de Ramonage Maska-Drummondville Inc. au 450-796-5587.

La période de ramonage se déroulera en août 2014.

Lou-Tec : Location et vente d'outils

Pour la location ou l'achat d'outils et d'équipements en tout genre, chez Lou-Tec vous serez satisfait.



Rémi Garceau, propriétaire
Steve Garceau, gérant
950, boul. Ducharme
La Tuque
Tél. : 819-676-3764

Service Jour et Nuit, 7 jrs/7 jrs

Note : Rémi et Steve sont les fils de Nicole Cloutier et Gilles Garceau de Lac-Édouard.

La reconnaissance est la mémoire du

Serge Richard est toujours au rendez-vous quand on a besoin d'un régisseur du son. Que ce soit pour La P'tite École, la Fête nationale ou le Festival d'été de Lac-Édouard, Il est toujours disponible et ne compte pas ses heures. La musique, c'est son « bag ».



Vous avez sûrement déjà remarqué ces joyeux travailleurs acharnés qui s'impliquent dans divers travaux au magasin général.

Ce jour-là, ils ont fait la dalle de béton qui servira à déposer les bonbonnes de gaz propane.

Merci messieurs Yvon L'Heureux, Maurice Demers, Michel Marchand, Larry Bernier, Michel Bergeron et Adrien Francoeur.

On dit que l'union fait la force.

Depuis plusieurs années, madame Josette L'Heureux s'est occupée de la comptabilité de plusieurs organismes. Présentement, le projet « Coop » retient toute son attention. On peut dire que les chiffres, c'est son péché mignon.



Après plusieurs heures de bénévolat, c'est le temps d'une pause bien méritée!



Les feux extérieurs

Sur le territoire de l'Agglomération de La Tuque, les statistiques démontrent que le Service de sécurité incendie répond en moyenne à 8 incendies de broussailles ou forêt annuellement. Ce nombre correspond à 8 % des appels globaux. La division prévention reçoit une cinquantaine de demandes par année pour l'émission de permis de brûlage.

Tout d'abord, il est interdit de faire des feux à ciel ouvert sur le territoire. Plus particulièrement, si une personne veut faire un feu dans sa cour dans le périmètre urbain de la ville de La Tuque, elle doit se procurer un foyer extérieur répondant aux critères de la réglementation sur le zonage no. 1000-40-97.

- ◇ Être muni d'une cheminée d'un (1) mètre avec un pare-étincelles à l'extrémité;
- ◇ Être composé de matériaux incombustibles;
- ◇ L'emploi d'un contenant métallique, montage provisoire en pierres ou briques, fosse et autres installations non-sécuritaires est interdit.

Pour les autres secteurs urbains, il est interdit d'allumer tout genre de feu en plein-air, dans les chemins et rues de la municipalité, dans le voisinage des maisons et bâtisses, en forêt ou à proximité. Les citoyens doivent se procurer un système de protection et pare-étincelles sécuritaire conformément au règlement de la prévention incendie no. 1000-73-2003.

Les seuls feux à ciel ouvert autorisés sont les feux d'abattis (branches, bois défrichés etc.). Afin de brûler ce combustible, le responsable des lieux, doit faire une demande de permis de brûlage au Service de sécurité incendie, division prévention entre le 1^{er} avril et le 15 novembre. La division prévention évaluera la situation et, si conforme, délivrera un permis valide. Les critères suivants devront être respectés :

- ◇ Être situé à plus de 10 mètres de tout bâtiment ou de matières combustibles;
- ◇ Les matières combustibles doivent être enlevées sur une distance d'au moins cinq fois la hauteur des entassements;
- ◇ matières destinées au brûlage sont entassées à une hauteur maximale de 2,50 mètres;
- ◇ Les vents doivent souffler à moins de 20 km/heure;
- ◇ Aucun pneu ou autre matière à base de caoutchouc ne doit servir d'élément déclencheur ou de combustion;
- ◇ Un adulte doit demeurer à proximité du site de brûlage, jusqu'à l'extinction du feu et doit avoir en sa possession de l'équipement pour combattre un incendie;
- ◇ Il est interdit de faire des feux à ciel ouvert lorsque ceux-ci sont défendus par la SOPFEU. Dans ce cas, aucun permis ne sera émis. Les permis délivrés seront suspendus.

Il est possible que l'activité où a lieu la demande de brûlage, soit sous la juridiction de la SOPFEU, en matière d'émission de permis de brûlage.

Pour plus d'informations concernant ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec la division prévention du Service de sécurité incendie de l'agglomération de La Tuque au 819-523-9797.

Alexandre Bilodeau, t. p. i.
Capitaine à la prévention



Sécurité nautique

Dans le but d'améliorer votre sécurité et votre qualité de vie, celles des membres de votre famille ainsi que celles de tous les plaisanciers de Lac-Édouard, nous tenons à vous rappeler quelques règles concernant la conduite responsable d'une embarcation de plaisance motorisée.



1. Vos responsabilités légales

La conduite imprudente d'une embarcation est un délit qui a été ajouté au Règlement sur les petits bâtiments.

Un conducteur peut être inculpé s'il :

- se déplace d'une manière susceptible de nuire à la sécurité de personnes ou de biens, compte tenu des conditions météorologiques, du trafic, des dangers réels ou possibles et du nombre de personnes se trouvant à proximité d'une embarcation;
- conduit une embarcation de manière dangereuse, sans égard aux autres personnes ou sans tenir compte des facteurs énumérés ci-dessus.



2. Conduite responsable d'une embarcation

Soyez prudents et courtois. **De nombreux groupes considèrent le bruit des embarcations de plaisance motorisées comme une nuisance lorsqu'elles sont utilisées constamment au même endroit.** Respectez vos voisins.

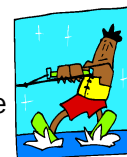
Évitez de conduire votre embarcation à haute vitesse près des berges. Cela pourrait causer de l'érosion ou abîmer les quais.

Conduisez prudemment. À grande vitesse, il est très difficile d'apercevoir des nageurs, des skieurs nautiques ou des plongeurs. Alors, laissez-leur toute la place voulue et n'es- sayez jamais de les arroser.



3. Ski nautique

Les règles régissant le ski nautique couvrent maintenant d'autres activités connexes de remorquage comme le ski pieds nus, le remorquage de pneumatiques et de planches de surf.



L'exigence préalable voulant qu'un observateur soit à bord demeure en vigueur. Une embarcation doit être équipée d'un siège pour chaque personne remorquée en cas de récupération.



Une motomarine qui n'est pas conçue pour transporter au moins trois personnes, ne peut être utilisée pour tirer des skieurs nautiques.

Notez que la conduite d'une motomarine est interdite aux moins de 16 ans.

N.B. : Certains comportements sont des infractions en vertu du Code criminel du Canada, par exemple, la conduite dangereuse d'une embarcation, la conduite en état d'ébriété, le remorquage inadéquat de skieurs nautiques.

Pour de plus amples informations, consultez le dépliant « SUIVEZ LA NOUVELLE VAGUE » et le « GUIDE DE SÉCURITÉ NAUTIQUE » disponibles au bureau de la Municipalité de Lac-Édouard.

En terminant, je me joins aux autres membres du Conseil municipal ainsi qu'à Madame Johanne Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière pour vous souhaiter un été des plus agréables en compagnie des membres de votre famille et de vos amis.

Larry Bernier, maire

Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : 819-653-2238
Télécopie : 819-653-2338
Messagerie : muni.lacedouard@xplornet.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal
Lundi au jeudi :
8 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi : 8 h à 12 h



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca



Facebook :
www.facebook.com/LacEdouard

TAXES MUNICIPALES

Communiquez avec madame Johanne Marchand,
directrice générale et secrétaire-trésorière
Courriel : dg.lacedouard@xplornet.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION

Communiquez avec madame Sonia Cloutier,
inspectrice municipale
Courriel : muni.lacedouard@xplornet.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE

Communiquez avec madame Sonia Cloutier
Téléphone : 819-653-2238
Courriel : muni.lacedouard@xplornet.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée publique :
le mercredi 13 août 2014 à 19 h.

Bienvenue à toutes et à tous !

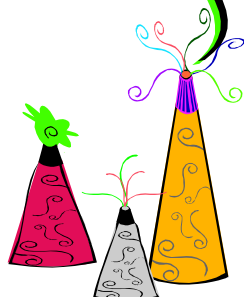
Bonne Fête

Juillet

10 : Adrien Francoeur
12 : Kennéric Bellemare
20 : Jason St-Pierre
23 : Nicole Cloutier

Août

2 : Steve Martial
20 : Gilles Cloutier



Message important

Si vous avez des informations à transmettre ou des articles à publier, communiquez avec les responsables du journal le ou avant le premier mercredi du mois.

La mise en page du Tour du Lac nécessite plusieurs jours de travail. Donc, vous comprendrez qu'il nous est impossible de publier des articles à la dernière minute.

N.B. Toutes les informations doivent nous parvenir par écrit : courriel, télécopie ou texte manuscrit.

Nous vous remercions pour votre collaboration,

Larry Bernier et Rollande Lecours
Téléphone : 819-653-2155.
Télécopie : 819-653-2145
Courriel : bernier.lecours@xplornet.ca